**Ville de Genève**
**Conseil municipal**

# PR-1166

*25 novembre 2015*

**Proposition du Conseil administratif du 25 novembre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 230 000 francs destiné à l'étude de la valorisation et de la conservation des fouilles archéologiques du bastion Saint-Antoine, situé rue Charles-Galland, sur la parcelle N° 4277, feuille N° 12 du cadastre de la commune de Genève, secteur Cité.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

## Introduction

L'ouverture du chantier d'aménagement du bastion Saint-Antoine et de ses alentours, engagé par la proposition PR-861 votée le 30 janvier 2012, a permis de mettre au jour des vestiges remarquables.

Bien que ce périmètre soit déjà connu pour former le cœur d'un riche secteur archéologique, les fouilles qui ont débuté simultanément aux travaux, en avril 2012, ont conduit à un enchaînement de découvertes. Au vu de la richesse et de l'importance pour le patrimoine de Genève de ces vestiges mis au jour, le Canton et la Ville de Genève souhaitent protéger, mettre en valeur et rendre visibles par le public ces extraordinaires découvertes archéologiques.

## Notice historique

Le bastion Saint-Antoine se situe en bordure de la Vieille-Ville, à l'est, en continuité de la promenade Saint-Antoine. Référencé parmi les monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, il surplombe la basse-ville et le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze.

Les murs d'enceinte de la ville et les bastions fortifiés se sont succédé à cet endroit depuis le début du Moyen-Age, s'adaptant aux évolutions des systèmes de défense. Il y eut successivement trois systèmes de défense: celui édifié tout à l'avant des fortifications médiévales, «le mottet» construit de 1527 à 1534, un second ouvrage, édifié encore plus en avant, construit de 1558 à 1560 et l'actuel, le plus important, qui date de 1720.

Le bastion Saint-Antoine est l'un des derniers vestiges de ce système de bastions du début du XVI$^{e}$ siècle, constitué d'un amas de terre élevé en forme de prisme dont une partie du flanc sud a déjà été mise au jour en 1993 lors des travaux de construction du parking souterrain du même nom.

Toutefois, les investigations archéologiques concentrées sur la partie nord de l'esplanade de Saint-Antoine mettent au jour de nouveaux vestiges tout à fait spectaculaires et inédits de l'histoire genevoise.

Le tracé d'un bastion primitif, datant de 1537 et appelé «mottet de Saint-Laurent», a été retrouvé. Lors du dégagement de ce mottet, une aire de cimetière de plus de 160 tombes a été mise au jour, probablement située autour de l'ancienne église de Saint-Laurent détruite en 1532. Elle contient des tombes construites en dalles de molasse ou de schiste, datées du VI$^{e}$ au VIII$^{e}$ siècle. D'autres sépultures plus récentes, sans sarcophages et installées en pleine terre, ont vraisemblablement accueilli les dépouilles des pestiférés au XVI$^{e}$ ou au XVII$^{e}$ siècle. Enfin, un établissement gallo-romain de la fin du I$^{er}$ siècle de notre ère, aménagé sur un vide sanitaire constitué d'amphores posées à l'envers, a été découvert en limite sud-ouest de la fouille, attestant ainsi d'une occupation antique du secteur, à l'époque où Nyon était la capitale régionale.

A environ 30 m plus au sud du site de fouilles principal, une casemate du XVI$^{e}$ siècle appartenant au bastion de Saint-Antoine a également été mise au jour.

**Réponses aux demandes du Conseil municipal**

La présente demande de crédit répond à la pétition P-305 du 19 mars 2013 de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV), adressée au Grand Conseil du Canton de Genève et à la Ville de Genève, intitulée «Accessibilité des vestiges découverts à l'esplanade Saint-Antoine».

**Exposé des motifs**

Au vu de la richesse et de l'importance pour le patrimoine de Genève des vestiges mis au jour lors du chantier de réaménagement de l'esplanade de Saint-Antoine, le Canton et la Ville de Genève souhaitent protéger, mettre en valeur et rendre visibles par le public ces extraordinaires découvertes archéologiques.

Pour ce faire, un projet scientifique et culturel est en cours d'élaboration et permettra de déterminer le programme du concours d'architecture pour la conservation et la valorisation des fouilles archéologiques tout comme de définir le périmètre à étudier et les contraintes à respecter.

Le développement du projet devra se faire en collaboration avec le Musée d'art et d'histoire, la Fondation des clefs de Saint-Pierre et le Service cantonal d'archéologie en raison notamment de la collection d'archéologie régionale actuellement conservée au musée. Plus largement, ce projet devra intégrer le potentiel plus large de valorisation commune des pôles d'intérêt archéologiques

et historiques de la Vieille-Ville (cf. «Sentier culturel» N° 4 édité récemment par la Ville de Genève sous l'égide du Département de la culture et du sport) et la gestion opérationnelle du site devra être concertée entre ces différentes instances.

Une collaboration devra également être engagée avec le Service d'aménagement urbain et de la mobilité et le Service du génie civil de la Ville en charge de l'aménagement du bastion de Saint-Antoine et de ses alentours.

Bien qu'une grande partie des éléments à l'origine du projet de réaménagement du site en 2011 soit toujours d'actualité, telle la problématique de la hauteur des murs périphériques, le traitement de l'esplanade et son lien avec la promenade de Saint-Antoine, et par extension avec le Musée d'art et d'histoire, de nouvelles données doivent être intégrées. Ainsi, le projet d'aménagement de l'esplanade sera inclus dans le nouveau périmètre de concours afin de comprendre la question des accès et d'intégrer les contraintes des installations techniques et de sécurité.

Le concours d'architecture sera ainsi organisé en vue de l'attribution d'un mandat unique pour la mise en valeur du site archéologique découvert, mais également pour le développement d'un projet paysager pour l'aménagement de l'espace public.

**Obligations légales et/ou de sécurité**

La parcelle N° 4277 est située en zone de verdure réputée inconstructible. Toute construction demandera donc une dérogation à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) par application de l'article 24, alinéa 3, qui précise que le département peut «autoriser des constructions d'utilité publique dont l'emplacement est imposé par leur destination».

D'autre part, le bastion Saint-Antoine est un monument classé (MS-c 17) compris dans la zone protégée de la Vieille-Ville et du secteur sud des anciennes fortifications. Toute demande d'autorisation de construire sera préavisée par la Commission des monuments, de la nature et des sites et subordonnée à l'autorisation du Conseil d'Etat.

En outre, vu la situation sensible du site, le projet futur, quel qu'il soit, devra trouver le soutien des associations des riverains et des associations de défense du patrimoine.

**Adéquation à l'Agenda 21**

Le projet sera développé afin de respecter les critères d'écoconstruction concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de

chantier. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association eco-bau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Le développement du projet s'appuiera sur la mise en œuvre d'énergies renouvelables et l'application de la stratégie générale «100% renouvelable en 2050».

**Concept énergétique**

Ce projet nécessitera de développer un concept énergétique et technique performant, permettant de garantir la conservation des vestiges et des œuvres, ainsi que le confort d'occupation en toute saison.

La gestion du climat, c'est-à-dire des niveaux de température et d'hygrométrie, sera définie par les conservateurs pour assurer la bonne conservation des vestiges et des œuvres.

Tous ces aspects du projet seront développés par les mandataires spécialisés en collaboration avec le Service de l'énergie de la Ville.

**Estimation sommaire du coût de l'opération**

Le montant total de l'opération est à ce jour estimé à 12 000 000 de francs TTC.

Compte tenu des perspectives de financement développées dans le chapitre «Recettes», l'investissement à prévoir pour la Ville serait de l'ordre de 4 000 000 de francs TTC.

A noter que cette estimation ne comprend pas les aménagements extérieurs qui étaient au bénéfice du crédit de réalisation de la proposition PR-861, voté en 2012. Toutefois, l'objet de cette délibération étant maintenant considéré comme abandonné, le crédit du Service du génie civil de la proposition PR-861 sera fermé prochainement par le biais d'une proposition de bouclement spécifique. Le montant des travaux relatif aux aménagements extérieurs devra donc être intégré dans la proposition de réalisation relative à la présente proposition d'études.

**Coût de l'étude**

Le coût total du crédit d'études comprend les honoraires des mandataires pour les prestations de la phase d'étude du projet (phase 3 SIA), soit les phases partielles 4.31, avant-projet et 4.32, projet de l'ouvrage.

Les prestations de la phase 4.33, procédure de demande d'autorisation, de la phase 4, appel d'offres et de la phase 5, réalisation seront intégrées au crédit de

réalisation. Ne sont pas non plus inclus dans le coût de l'étude présentée les honoraires pour le projet d'aménagements extérieurs.

| *CFC* | *Libellé* | *Total* Fr. |
|---|---|---|
| 121 | Protections d'ouvrages existants | 212 963 |
| 500 | Frais de concours | 277 778 |
| 590 | Honoraires mandataires | 648 148 |
| | Coût total du crédit d'etude (HT) | 1 138 889 |
| | + TVA 8% | 91 111 |
| | Total du crédit d'étude demandé (TTC) | 1 230 000 |

**Délais de réalisations**

Le lancement d'un concours international est planifié pour le début de l'année 2016, afin de pouvoir confirmer le choix d'un mandataire à l'été 2016.

S'ensuivra une année et demie d'études afin de pouvoir déposer une demande de crédit de construction en début d'année 2018.

Cette planification permettrait d'envisager une ouverture de chantier en 2019 pour une durée de chantier minimum de deux années, portant à l'horizon 2021-2022 la mise en exploitation du musée.

**Recettes**

*Participation de tiers*

Le projet de valorisation des fouilles archéologiques est porté conjointement par le Canton et la Ville de Genève. Ce partenariat se traduira par une collaboration du Service cantonal d'archéologie avec les services de la Ville mais aussi par une participation financière.

La répartition des frais, y compris ceux relatifs à la phase d'études objet de la présente délibération, se fera une fois le projet connu et chiffré. Toutefois, les premiers scénarii de financement se basent sur un partenariat public-privé, à raison d'un tiers d'investissement à chaque partenaire, Canton, Ville et privé.

**Référence au 11e plan financier d'investissement 2016-2027 (p. 51)**

Cet objet est prévu, en qualité de projet actif, sous le N° 044.039.01 du 11e plan financier d'investissement 2016-2027, pour un montant de 1 230 000 francs brut.

**Budget de fonctionnement**

Le développement de cette étude, rendue possible par le vote du présent crédit, ainsi que le projet scientifique et culturel en cours d'élaboration, permettront de définir l'impact annuel qu'engendrerait cette nouvelle mise en exploitation pour la Ville de Genève.

**Charge financière**

Si l'étude est suivie de la réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, l'étude sera amortie en une annuité.

**Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire du crédit d'étude est la Direction du patrimoine bâti.

Le service bénéficiaire est le Musée d'art et d'histoire.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement** *(en francs)*

**Objet: Etude pour la valorisation et la conservation des fouilles archéologiques du bastion Saint-Antoine**

## A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

| | Montant | % |
|---|---|---|
| Protections d'ouvrages existants | 230 000 | 19% |
| Frais de concours | 300 000 | 24% |
| Honoraires | 700 000 | 57% |
| **Coût total du projet TTC** | **1 230 000** | **100%** |

## B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

**Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit**

**Service bénéficiaire concerné: Musée d'art et d'histoire**

**CHARGES**

| | | |
|---|---|---|
| 30 - Charges de personnel | | Postes en ETP |
| 31 - Dépenses générales | | |
| 32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements) | | |
| 36 - Subventions accordées | | |
| **Total des nouvelles charges induites** | **A définir** | |

**REVENUS**

| | |
|---|---|
| 40 - Impôts | |
| 42 - Revenu des biens | |
| 43 - Revenus divers | |
| 45 - Dédommagements de collectivités publiques | |
| 46 - Subventions et allocations | |
| **Total des nouveaux revenus induits** | **A définir** |

| | |
|---|---|
| **Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement** | **A définir** |

## C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Année impactée | Dépenses brutes | Recettes | Dépenses nettes |
|---|---|---|---|
| **Année de vote du crédit par le CM: 2016** | 1 000 000 | | 1 000 000 |
| **2017** | 230 000 | | 230 000 |
| **Totaux** | **1 230 000** | **0** | **1 230 000** |

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier*. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 230 000 francs destiné à l'étude de la valorisation et de la conservation des fouilles archéologiques du bastion Saint-Antoine, situé rue Charles-Galland, sur la parcelle N° 4277, feuille N° 12 du cadastre de la commune de Genève, secteur Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 230 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 1 annuité.

*Annexe:* plan du périmètre d'étude

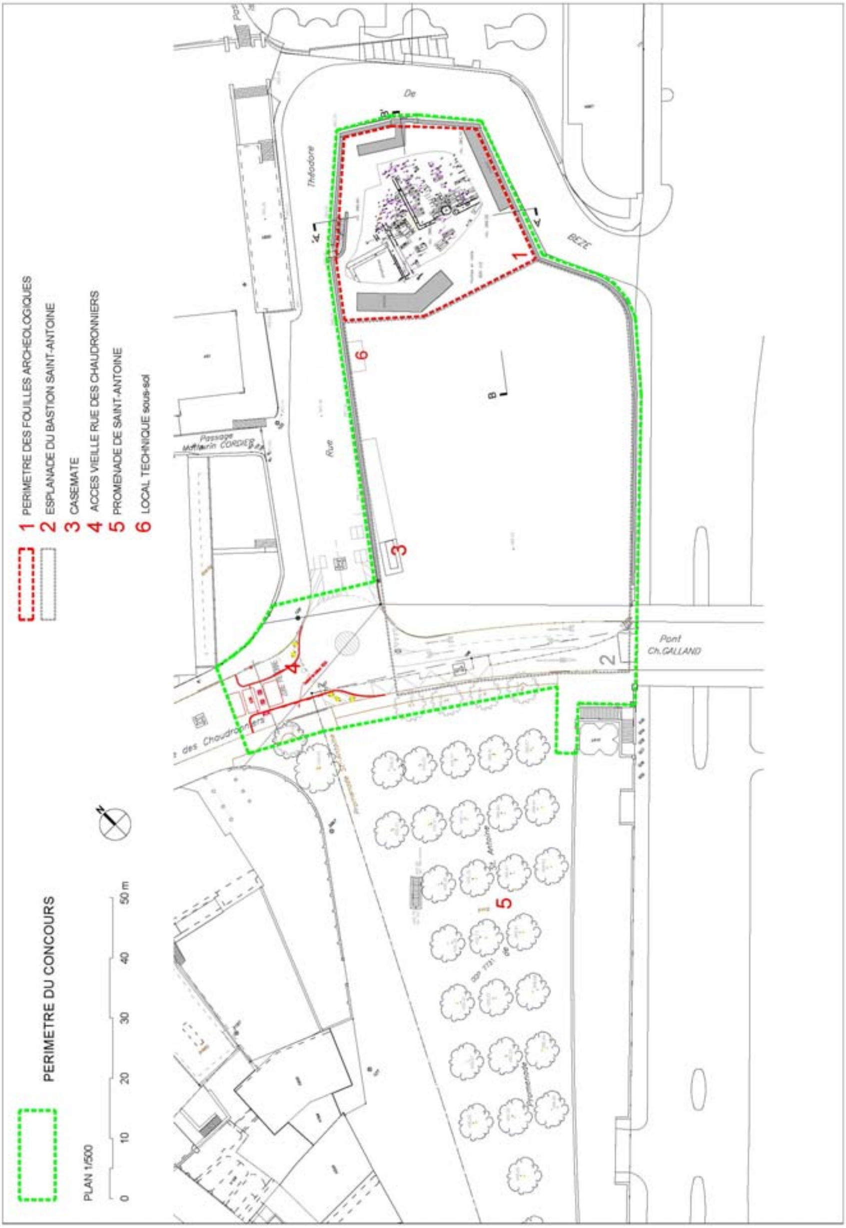
PERIMETRE DU CONCOURS
PLAN 1/500
0 10 20 30 40 50 m
1 PERIMETRE DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES
2 ESPLANADE DU BASTION SAINT-ANTOINE
3 CASEMATE
4 ACCES VIEILLE RUE DES CHAUDRONNIERS
5 PROMENADE DE SAINT-ANTOINE
6 LOCAL TECHNIQUE sous-sol
Rue Théodore De BEZE
Passage Mathurin CORDIER
Pont Ch.GALLAND
des Chaudronniers
Promenade de St. Antoine